



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/10/05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 09 OCTOBRE 2007**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	28

**DATE DE LA CONVOCATION**

**02 OCTOBRE 2007**

L'an deux mille sept, le 09 octobre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint Pardoux Morterolles, sur la convocation en date du 2 octobre 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEUPS, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, PETIT, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, MEYER, CALOMINE, BARLET, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes BATTISTON, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : MM PICOURET, CHASSAGNE, NOURRISSEAU, MONNIER

Suppléantes : Mmes COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. JOUHAUD, CHOMETTE, DEBESSON, MAYNE, PAMIES, POULIER, PAROT R.

Mme GRAND, ARTHUR, BOURDERIAU, JOUANNETAUD

**OBJET : modification du plan de financement de l'étude relative au renouvellement de la signalétique artisanale, commerciale et de services**

Le Président rappelle que, par délibération en date du 30 mai 2007, le Conseil communautaire a décidé de confier la réalisation de l'étude de renouvellement de la signalétique artisanale, commerciale et de services au cabinet Concept Ingénierie Diffusion (CID) pour un montant de 19 920,44 € HT.

Il rappelle également, que cette action, inscrite au contrat de Pôle Structurant de Bourgneuf, bénéficie d'un accompagnement financier de 40 % de la Région Limousin.

L'étude comporte :

- o un état des lieux / diagnostic de la signalétique existante ;
- o l'établissement d'une charte de signalisation abordant les points techniques (type de support, entretien, maintenance) et graphiques (couleurs, volumes, écritures, bandeau...)
- o la réalisation d'un schéma directeur avec cahier des implantations.
- o La rédaction d'un dossier de consultation complet des entreprises pour la fourniture et la pose des panneaux.

Sont concernées par ce travail :

- l'ensemble des activités artisanales et commerciales identifiées dans les registres des chambres consulaires ;
- les services publics
- les équipements publics et autres services à la personne

Par souci de cohérence dans le programme proposé pour la signalétique de ces activités, mais également pour répondre à un meilleur souci d'identification pour les personnes de passage ou les touristes, le Président soumet au Conseil la possibilité d'intégrer également l'ensemble des équipements de restauration et d'hébergements à vocation touristiques.

Pour ce faire, un avenant au travail du cabinet CID est nécessaire et s'élève à 2 150 € HT, portant le montant total de l'étude à 22 070,44 € HT.

Le Président précise que la signalétique de ces établissements, dans les bourgs centres et depuis les axes routiers structurants, est très présente à l'échelle des 20 communes (gîtes ruraux ; chambres d'hôtes...) et qu'elle ne bénéficie pas toujours de bonnes implantations en matière d'identification, d'accessibilité ou d'un point de vue réglementaire.

Le Président indique enfin qu'une nouvelle demande de financement est nécessaire auprès de la Région Limousin, à hauteur de 40 % du nouveau coût total hors taxes de l'étude. Le plan de financement est désormais le suivant :

<b>DEPENSES (en € HT)</b>		<b>RECETTES (en € HT)</b>	
Etude signalétique artisanale, commerciale et de services	19 920,44 €	Région Limousin (40 %)	8 828,18 €
Complément pour équipements de restauration et hébergements touristiques	2 150,00 €	Communauté de communes (60%)	13 242,26 €
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>22 070,44 €</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>22 070,44 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Accepte l'avenant à l'étude de renouvellement de la signalétique artisanale, commerciale et de services, d'un montant de 2 150 € HT, et autorise le Président à le notifier au cabinet CID.
- Approuve le nouveau plan de financement de l'opération et autorise le Président à solliciter les financements nécessaires auprès de la Région Limousin.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

A Bourgneuf, le 10 octobre 2007  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD